Noisy-le-Grand (93) : jugé pour avoir blessé deux policiers avec des mortiers d'artifice, un jeune de 18 ans est relaxé… « Une décision incompréhensible et écœurante »

17/09/2021 à 19h39



Un jeune homme de 18 ans a été interpellé et placé en garde à vue, accusé d'avoir tiré des mortiers d'artifice sur des policiers à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) samedi dernier. Deux fonctionnaires qui ont été blessés, l'ont formellement reconnu. Le suspect, bien connu de la police, a finalement été relaxé par le tribunal correctionnel de Bobigny.

L'affaire fait grincer des dents les policiers. Un jeune majeur de 18 ans qui est bien connu de leurs services a été relaxé ce mercredi par le tribunal correctionnel de Bobigny. Il était jugé en comparution immédiate pour avoir utilisé des mortiers d'artifice contre des policiers, blessant deux fonctionnaires qui se sont vu attribuer respectivement 2 et 5 jours d'Incapacité totale de travail (ITT). La justice a estimé qu'il n'y avait pas de preuves vidéo démontrant l'implication du prévenu. *« Une décision incompréhensible et*

écœurante », lâche une source policière.

(…) Actu 17